

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : [info@ville-pont-audemer.fr](mailto:info@ville-pont-audemer.fr)

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	20
Votants par procuration	8
Absents	15
Total des votes	28

7. Finances locales  
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du cinq décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. CHEVREAU, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, , Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL Mme MALBRANCHE, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s) : M. ANFRAY, M. BERNARD, M. BURET, Mme DUVAL, M. GUENNI, Mme JEAMMET, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme VANNIER, M. VOLLAIS.

Procurations : M. ANFRAY à Mme MOUCHEL, M. BERNARD à M. DARMOIS, M. BURET à Mme DUTILLOY, M. GUENNI à M. CANTELOUP, Mme JEAMMET à Mme GAUTIER, M. MESNIER à M. TIMON, Mme QUESNEY à Mme ROSA, Mme DUVAL à Mme MONLON

**del\_0106-2023\_Accord de principe pour une garantie d'emprunt – Mon Logement 27  
Réhabilitation de 22 logements à Pont-Audemer Immeuble « Hyères » (Quai Robert  
Leblanc)**

*Elu rapporteur : A. DARMOIS*

La société « Mon Logement 27 » a sollicité de la part de la Ville de Pont-Audemer une garantie d'emprunt pour le projet de réhabilitation de 22 logements de l'immeuble « Hyères » situé sur le Quai Robert Leblanc à Pont-Audemer. Le prix de revient du projet est détaillé ci-dessous :

	Montant
Bâtiment	1 287 005 € (H.T.)
Honoraires et frais divers	122 152 € (H.T.)
Aléas / imprévus	57 920 € (H.T.)

Actualisation / Révision	53 797 € (H.T.)
TVA %	120 376 € (TVA)
<b>Total</b>	<b>1 641 250 € (T.T.C.)</b>

Le montant prévisionnel de l'emprunt à garantir s'élèverait à 553 050 € dont 385 000 € de prêt au titre d'économie d'énergie et 168 050 € de prêt à la réhabilitation auprès de la Caisse des dépôts et consignations comme détaillé dans le plan de financement ci-dessous :

Réhabilitation	Montant
Plan de Relance	176 000,00 €
Eco prêt	385 000,00 €
Prêt CDC	168 050,00 €
Fonds propres	668 200,00 €
Subvention Conseil départemental	110 000,00 €
Subvention Ville	134 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 641 250,00 €</b>

Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie, peut leur permettre de bénéficier de taux moindres et limiter les frais bancaires. En contrepartie, la collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités en fonction du pourcentage garanti du prêt. Les garanties consenties doivent faire l'objet d'une convention définissant les modalités de l'engagement de la ville.

Afin de soutenir ce projet, il est proposé de donner un accord de principe pour une garantie d'emprunt à hauteur de 20 % du montant de l'emprunt réalisé pour ce projet plafonné à 553 050 euros.

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

**VU** les articles L.2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

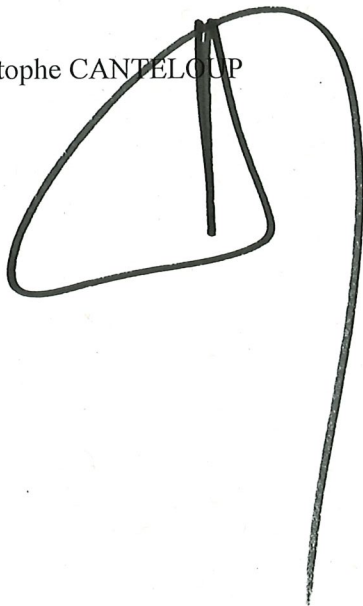
**VU** l'article 2298 du Code Civil ;

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'ACCORDER** un accord de principe pour une garantie d'emprunt à hauteur de 20 % maximum des prêts contractés par « Mon Logement 27 » pour le projet de réhabilitation de 22 logements situés dans l'immeuble « Hyères » sur le Quai Robert Leblanc à Pont-Audemer.
- **DE REFUSER** la demande de subvention de 134 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Le Secrétaire de Séance

Christophe CANTELOUP



Fait à PONT-AUDEMER, le 11 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS

